

**A l'attention des membres de l'Assemblée Générale
du Rennes Etudiants Club Rugby**

A Rennes, le 04 mars 2022

Objet : Assemblée Générale électorale du Mardi 29 mars 2022 à 19h30 – protocole électoral

Mesdames, Messieurs,

La prochaine Assemblée Générale du REC Rugby est électorale. Cela n'arrive que tous les trois ans et donc il est important que vous soyez informés du protocole électoral défini dans les statuts de l'association.

Le Conseil d'Administration est composé de trois collèges. 12 membres actifs, 2 représentants des mécènes et 2 représentants d'associations affinitaires (membres du REC).

- Les mécènes désignent parmi eux deux représentants et en informent le secrétaire général en amont de l'Assemblée Générale.
- Il n'y a plus d'associations adhérentes au REC Rugby donc plus de représentants pour ce collège des associations affinitaires.
- Le collège des membres actifs est élu par l'Assemblée Générale selon un scrutin de liste. Les listes doivent être complètes (12 noms) et transmises au secrétariat général du REC avant l'Assemblée Générale électorale.

Ont le droit de vote le jour de l'Assemblée Générale les adhérents à jour de leur cotisation. Le droit de vote pour les mineurs de moins de 16 ans est assuré par leur représentant légal. Chaque membre peut disposer au plus de deux pouvoirs. Le pouvoir doit être formalisé par un écrit (mail autorisé). Le quorum est atteint si 10% des adhérents sont à jour de cotisations sont présents ou représentés.

La liste qui obtient le plus de voix est élue. Les douze membres ainsi que les deux représentants des partenaires deviennent donc administrateurs. Le panachage est interdit. Tout nom rayé sur un bulletin annule le bulletin.

L'ordre du jour détaillé de l'Assemblée Générale et la convocation officielle est adressé par mail, par information sur le site internet et les réseaux sociaux et par affichage. Les statuts de l'association seront adressés sur demande à l'adresse secretariat@rennes-rugby.bzh.

Les listes candidates seront affichées lors de l'Assemblée Générale. Les comptes sont consultables au siège de l'association après que le Conseil d'Administration les a validés. Ils seront adressés par mail sur demande à l'adresse secretariat@rennes-rugby.bzh.

Nous comptons sur votre participation active pour ce moment important de la vie de l'association.

Pour le Conseil d'Administration du REC Rugby.

Franck CALVET

Secrétaire Général

